

Les personnes à mobilité réduite (PMR)

Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « une personne est à mobilité réduite lorsqu'elle est gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire, ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer. »

La réduction de la mobilité porte atteinte à son autonomie. Elle limite ses déplacements de telle sorte que sa capacité d'intégration à la société est touchée.

Il peut s'agir de :

- personnes présentant un handicap moteur (voir fiches 3 et 18) ;
- personnes poussant une poussette/un caddie/un diable/une valise ;
- personnes présentant une déficience intellectuelle (voir fiche 2) ;
- personnes ayant un handicap à un membre ;
- personnes ne maîtrisant pas la langue locale ;
- personnes de petite taille (dont les enfants) ;
- personnes sourdes ou mal entendantes (voir fiche 6) ;
- personnes aveugles ou malvoyantes (voir fiche 7) ;
- femmes enceintes ;
- personnes âgées ;
- etc.



Handicaps invisibles

Un handicap invisible est un handicap qui n'est pas apparent. La personne peut avoir des difficultés d'interaction avec son entourage sans que ce dernier puisse comprendre qu'il s'agit d'un handicap. Le handicap invisible est un handicap non détectable qui ne peut pas être remarqué si la personne concernée n'en parle pas.

Les troubles concernés sont très divers : ils ne sont pas comparables entre eux et ce terme s'applique donc à des réalités très diverses. On ne peut donc pas parler du handicap invisible, mais bien des handicaps invisibles. On estime que, malgré les idées reçues, seulement 2 % des personnes en situation de handicap sont en fauteuil roulant et 80 % des handicaps déclarés sont invisibles.

Le handicap invisible peut par exemple être une déficience visuelle ou auditive, un trouble mental, une dyslexie ou dyspraxie, une maladie chronique...

La personne souffrant d'un handicap invisible peut avoir des difficultés à se faire reconnaître par les autres comme étant en situation de handicap. Les situations de handicap sont mal identifiées par son entourage qui ne comprend pas les difficultés qu'il peut rencontrer sur des tâches simples.





Outils et ressources (à retrouver sur notre site)

- **Les fiches d'Andy** : série de fiches parlant de différents handicaps pour aider les animateurs et animatrices qui accueillent un-e jeune handicapé-e au sein de leur section.
 - **Fiche 1** : Le handicap
 - **Fiche 2** : Les déficiences intellectuelles
 - **Fiche 3** : Les déficiences motrices
 - **Fiche 6** : La déficience auditive
 - **Fiche 7** : La déficience visuelle
 - **Fiche 18** : La manipulation d'un fauteuil roulant
 - **Fiche 22** : La relation avec les proches
- **Le guide de l'inclusion** : guide conçu pour accompagner les animateurs et animatrices dans l'inclusion d'une personne handicapée au sein de l'unité.
- **Les mindmaps d'Andy** : outil pour aider les animateurs et animatrices à baliser toutes les thématiques qui pourraient être abordées avec les proches d'un-e scout-e en situation de handicap ou avec de difficultés spécifiques.
- **La malle d'Andy** : malle contenant des animations clés sur porte qui permettent aux animateurs et animatrices d'organiser une animation de sensibilisation au handicap avec la section (à commander auprès de lesscouts@lesscouts.be).
- **Associations** :
 - Agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ) : <https://www.aviq.be/handicap/>
 - Le Service bruxellois personne handicapée autonomie recherchée (PHARE) : <https://phare.irisnet.be/>

